



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E84402

VALABLE JUSQU'AU 10/03/2024

ÉDITÉ LE 08/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 2 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DRAGUIGNAN 510146673

Siret : 510 146 673 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 90 06785

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146240220

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146240220

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : GASQUET ENERGIES RENOUVELABLES

151 RUE ROBERT SCHUMAN
83300 DRAGUIGNAN

Téléphone : 04 94 50 99 99

Portable :

Site Internet :

E-mail : courrier@gasquet-entreprise.com

Responsabilité légale :

GASQUET AUDILE CO-GÉRANT / GASQUET GILLES CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.